HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Algorithme d'aide à la décision d'orientation des patients en hospitalisation à domicile (HAD) à destination des médecins prescripteurs

PREREQUIS

Une hospitalisation à domicile (HAD) est impossible si :

- L'état clinique du patient nécessite l'accès direct et immédiat à :
  - un plateau technique au sein d'un établissement de santé ;
  - une surveillance continue médicale et paramédicale 24h/24 au chevet du patient (soins intensifs).
- Le patient est en situation d'isolement (absence d'aidant) **ET** n'est pas en capacité cognitive ou physique pour pouvoir alerter l'équipe de l'HAD si nécessaire.

CRITERES D'INCLUSION DIRECTE (non cumulatifs)

L'état de santé du patient nécessite-il l'administration de **médicaments de la réserve hospitalière ?**
Par exemple : chimiothérapie injectable, médicaments en soins palliatifs et antalgiques spécifiques, etc.
→ **OUI** → **Patient éligible à une HAD**

Le patient nécessite-t-il des **soins de nature hospitalière ?**
Par exemple : pansements par TPN, drainage pleural, transfusion sanguine, analgésie par MEOPA, etc.
→ **OUI** → **Patient éligible à une HAD**

Le patient relève-t-il d'un **parcours de soins encadré par un protocole défini avec une HAD** permettant un retour plus rapide à domicile ou d'éviter une hospitalisation conventionnelle ?
Par exemple : protocoles définis avec l'HAD dans le cadre d'une décompensation d'une pathologie chronique (cardiaque, pulmonaire ou autre), en post-chirurgie lourde, en post-greffe, en périnatalogie (recommandations nationales existantes : HAD dans le cadre de la prise en charge de la femme enceinte, du post-partum pathologique ou de la prématurité).
→ **OUI** → **Patient éligible à une HAD**

L'état de santé du patient nécessite-t-il **une charge en soins très importante** du fait de la fréquence élevée des interventions ou de la durée cumulée importante des soins sur son lieu de vie ?
→ **OUI** → **Patient éligible à une HAD**

↓ **NON**

CRITERES DE NIVEAUX D'INTERVENTION

L'état du patient répond-il à l'une des situations suivantes ?

- Il est à **risque d'aggravation ;**
- Il a eu des **recours réitérés à l'hospitalisation avec hébergement ;**
- Il présente plusieurs **critères de complexité médico psycho-sociale.**
  Par exemple : polypathologie, dépendance majorée, troubles neurocognitifs, vulnérabilité psycho-sociale (ex : isolement social, enfants en bas âge, précarité, nécessité d'un soutien/suivi psychologique régulier au domicile, etc.)

↓ **OUI** → **Patient éligible à une HAD**
NON → **Patient non éligible à une HAD**

La mise en place du projet thérapeutique du patient nécessite-t-elle l'intervention d'une **équipe pluridisciplinaire** sur les plans médical, paramédical, social et psychologique impliquant un **besoin de coordination** important ?

OUI → **Patient éligible à une HAD**
NON ↓

L'état de santé du patient nécessite-t-il une **continuité des soins** 24h/24 et 7j/7 caractérisée par la possibilité d'intervention à tout moment d'une infirmière et de recours à un avis médical (intervention au domicile ou conseil téléphonique ou télé-prescription) ?

OUI → **Patient éligible à une HAD**
NON → **Patient non éligible à une HAD**

L'outil en ligne est disponible à cette adresse : http://adophad.has-sante.fr